Le nouveau réglement de l'octroi. — Il nous reste à donner quelques indications sur le tarif :

Boissons. — Vins à l'hectolitre, 4 fr. 16; Hydromel, cidre et poiré, 1 fr. 60; Alcool, 21 fr.; Acide pyroligneux, 28 fr, Vinaigres 4 fr.; Bières, 2 fr. 20.

Comestibles. — La viande de chèvre et de chevreau est seule restée à 6 fr. les 100 kilog. comme au tarif précédent; toute espèce de charcuterie, 10 fr.; truffes et pièces truffées, 1 fr. le kilog. poids net; objets non truffés, 0,40 le kilog; sangliers et gibiers divers, 0,25 c.

(*Nota : Les lapins et les pigeons sont exempts.*)

Poissons et crustacés passant par le minck, 6 0/0 de la valeur; ne passant pas par le minck, 0,40 c. le kilo; bars, maqueraux, truites, anguilles, etc., 0,20 c.; harengs, merlans, cabillaux, carrelets, etc., 0,05 : oranges, citrons, limons, 10 fr. les 1,0 kilos : conserves alimentaires, autres que celles de viandes, 10 fr. par 100 kilos; fromages, maroille excepté, 5 fr.

Combustibles. — Charbons de bois et de boulanger, 0,10 c. l'hectolitre; coke, 0,10 c.; bois de chauffage 2 fr. le stère; allume-feux et fouches, 0,25 c.; fagots, rarimes, etc. 0,50 le stère; gaulettes et ramels, 0,40; gaulettes et ramures, 0,20 c.; suif brut, non comestibles, 3 fr. les 100 kil.; suif fondu et chandelles, 6 fr.; cire blanche et bougies de cire, 2 fr. les 100 kil.; bougies stéariques et autres substances pouvant remplacer la cire, 20 fr. les 100 kil.

Fourrages. — En grains, moulus et concassés, 1 fr. 50 les 100 kilog.; paille et tourbes pour litière, 0 fr 50; foins, hivernages et tous fourrages secs, 0,60.

Matériaux. — Bois en grume, 2 fr. 50 le stère; équarris, 4 francs; ouvrés et planches brutes, 6 fr; planches ouvrées et agencées, 7 fr.; lattes à plafonner, 15 centimes la botte de 400 mètres courants; lattes de couvreur, la botte de 100 mètres, 0,40; pierres et grès brut, 3 fr.; travailles, 5 fr.; pavés, 1 fr. 20; dalles et carreaux, 60 centimes le mètre superficiel; tuiles et pannes ordinaires, 20X15 le mille, 4 fr.; pannes faîtières et objets divers, en terre cuite, pour la construction, 0,30 0/0 kilog.; tax double pour les mêmes objets, plombés ou vernissés; ardoises, 1,20 0/0 kilog.

Carreaux faïences et porcelaine, 2 fr. : céramiques, 1 fr. 0/0 kilog. : communs en terre cuite, 4 fr. le 1,000 : carreaux et kilog. : communs en terre cuite, 4 fr. le 1,000 : carreaux et briques pour trottoirs, 6 fr.; tuyaux en grès pour la construction, 1 fr. 0/0 kilog: mortier préparé, 0,20 0/0 kilog; produit réfractaire, 1 fr. 0/0 kilog: mortier préparé, 0,20 0/0 kilog; produit refractaire, 3 fr : ciment, ornement en plâtre, chaux hydraulique, 4 fr 0/0 k. : marbres et granits en blocs, 10 fr. : en tranches, 15 fr. le mètre cube : ouvrés, 20 fr. : sables, gravier, rendrés, etc. 0,30 le mètre cube; bitume, goudron, 1 fr. les 100 kilog. plomb brut, 2 fr.; ouvré, 3 fr. : zinc fondu ou non 3 fr. : fers de toute espèces, 2 fr. 50 : tuiles et tuyaux en métaux, 0,30 le kilog; cuivres, 5 fr. les 100 kilog. glaces étamées ou non, verres de couleurs, 9 fr 0/0 kilog: verres à vitres, 4 fr.; dalles en verre, 1 franc.

Objets divers. — Savons durs, 6 fr.; céruse et couleurs 3 : vernis, autres que ceux à l'alcool, 10 fr. 0/0 kilog.

Tous ces articles n'ont pas subi de changement. Voici maintenant la liste des objets dont la taxe a été modifiée :

Viande de bœuf, taureau, vache, genisse, veau, mouton, agneau, porc, 7,50 0/0 kilog. au lieu de 6 fr.; dindes, dindons, dindonneaux, outardes, pintades, oies, cygnes, poules, poulets, poulettes, coqs, canards et volailles domestiques de toutes espèces, pigeons et lapins exceptés, 0,45 c. le kilog. au lieu de 0,10 c.; huîtres de toute espèce 1,50 le cent, au lieu de 0,75 c.; chaux ordinaires, 0,30 0/0 kilog. au lieu de 20 c.; article chaux spéciale pulvérisée » est supprimé: briques ordinaires, 2 fr. le 1000, au lieu de 1 fr. 30 le mètre cube.

Observations diverses. — La bouteille est considérée comme litre. Le vin, d'une force alcoolique supérieur à 15 degrés jusqu'à 21, paient double droit. Au-dessus de 21 degrés ils paient comme alcool par. Les cidres et poirés au vinaigre paieront les droits sans déduction des liquides et des fruits. Sont exempts de tous droits, la morue, le maquereau, le hareng et les harengs-saurs.

Les fourrages verts sont exemptes de tous droits, ainsi que la chaux servant d'engrais. Sont également affranchis de la taxe les sables, graviers et cailloutis employés pour les chemins publics. Les clous, pointes, vis, fils de fer et de cuivre, sont exempts de droits. Les taxes doivent être acquittées sur les quantités reellement introduites.

Le règlement et le tarif ci-dessus sont mis à exécution, pour une durée de 5 ans, à dater du premier janvier 1894.

Aux bonnes ménagères! — Achetez le **délicieux beurre** d'Oosteamp, chez Tanghe-Verdonck, rue de l'Hôtel-de-Ville, 4, Tourcoing. Beurre de crème de toute pureté, 2 fr. 60 le kilog.

Maison Centrale : rue du Bois, 13 (treize), Roubaix.

Dépôts : rue Pierre-de-Roubaix, 150 à Roubaix;

" 2, rue de l'Industrie, 2 à Roubaix.

et aux *Halles Centrales* (stalle 124)

N. — Exiger sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 76573

Vol sur une voiture à bras. — Vendredi, vers sept heures et demie du soir, Gustave Broutin et un autre ouvrier de M. Dervaux, peigneur, rue de Guisnes, étaient allés charger, sur une voiture à bras, trois caisses de fils chez MM. Mathon et Dubrulle, fabricants, boulevard Gambetta. Broutin avait déposé son pardessus de la valeur de 20 fr. sur les caisses. En passant à l'octroi, il remarqua que quatre individus suivaient de près; mais à ce moment le vêtement était encore à sa place. Les quatre hommes dépassèrent la voiture à la hauteur de la rue des Mollesbriques, et en arrivant place Sébastopol, Broutin, en s'arrêtant pour se reposer, s'aperçut que son pardessus avait disparu.

Cours d'instruction militaire. — Nous rappelons que le cours d'instruction militaire sera rouvert dimanche prochain 14 courant au local de l'Union Tourquennoise, rue du Casino.

Mouveaux. — Le Conseil municipal de cette commune, se réunira, à la mairie, en séance extraordinaire, lundi prochain 15 janvier, à 5 heures et demie du soir, pour délibérer sur diverses questions portées à l'ordre du jour.

Roncq. — Voici la liste des conscrits de la classe 1893 :

Bauters Pierre, Blicq Emile, Carette Jean-Baptiste, Carlier Emile, Castelain Louis, Charlet Henri, Croës Léon, Dal Henri-Louis-Joseph, Dal Paul-Henri, Delahoutre Alphonse-Marie, Delahoutre Charles-Louis, Delannoy Adolphe-Florimond, Delannoy Henri-Joseph, Delcourt Albert, Delvoyé Isidore, Delmotte Henri, Delobel Henri-Joseph, Delobel Pierre-Albert-Paul-Joseph, Deplancke Alfred, Desobrie Anatole, Dhalluin Jean-Baptiste, Dhalluin Louis-Joseph, Dumortier Louis, Dupire Etienne, Dutat Alphonse.

Fastre Joseph, Fortyre Louis, Ghesquier Etienne, Ghesquière Henri, Guilbert Arthur, Grave Henri, Grave Louis, Hassebroucq Anatole, Hennion Paul, Lallemand Pierre, Lefebvre Louis, Lefebvre Polycarpe, Lemonnier Jules, Leroy Charles, Loucq Charles, Masson Louis, Nutte Jules, Pierdieu Victor, Segard Albert, Six Pierre, Valeq Alfred, Vandalle Alphonse, Vermandet Ivo, Versaille Emile, Waterlos Cyprien.

Halluin. — Voici la liste des conscrits de la classe 1893 :

Baert Alphonse, Bartholoméus Emile, Bartholoméus Léon, Bekaert Henri, Benouwf Polydore, Berte Louis, Bertieux Charles, Boonaert Henri, Boonaert Polydore, Bultinck Edouard, Caboor Georges, Callewyn Joseph, Carton Henri, Casier Gustave, Castelein Edmond, Castelein Pierre, Casteleyn Camille, Cornard Frédéric, Cornette Polydore, Coustens Frédéric, Dasonville Jules, Debeyère Gustave, Debonne Pierre, Debusscher Victor, Declercq Jules, Decloedt Jules, Dedeine Moise, Dedeuwaerder Camille, Degoffroy Emile, Delattre Paul.

Delbecque Emile, Delen Jean-Baptiste, Demeester Gustave, Demeestere Camille, Demerlier Gustave, Depauw Théophile, Desmet Lucien, Desplancke Henri, Desprez Alphonse, Desprez Henri, Desutter Camille, Devernay Emile, Dewaele Jules, Dhalluin Ernest, Ducoulombier Joseph, Duquenfroid Louis, Durvoeldt Jean-Baptiste, Everaert Léon, Florin Alphonse, Gheysen Albert, Gouy Alfred, Graye Henri, Grymonprez Alfred, Henchion Victor, Herman Paul, Hoornaert Ildevert.

Hostyn Victor, Hus Pierre, Huysentruyt Emile, Huyssentruyt Jules, Ide Jules, Kiepe Désiré, Lahousse Arthur, Lahousse Paul, Lambrecht Jules, Lepère J.-B. Laumont Paul, Leconte Auguste, Leconte Polydor, Lepercq Louis, Lesaffre Emile, Liétaer Adolphe, Lignian Henri, Lisabeth Felix, Louage Constant, Lust Alphonse, Martens Louis, Mignon Henri, Mortier Léonard, Mortier Polydore, Mulleman Paul, Nollet Aimé.

Odou Louis, Olivier Jules, Onraet Paul, Opsomer Henri, Pagès Jules, Parent Emile, Parent J.-B. Putman Alphonse, Staes Charles, Strobbe Charles, Stubts Emile, Stbts Henri, Tournoy Léopold, Tyollin Paul, Valcke Charles, Vanackere Aimé, Vandaele Louis, Vandamme Henri, Vandenberghe François, Vandenboorre Basile, Vandenheede Jules, Vandeputte Arthur, Vandeputte Louis, Vandewoestyne Gustave, Van Eslander Gustave, Vanhoutte Emile, Vanhove Julien, Vanhove Léonard, Vanderberghe Edouard, Vansteenkiste Auguste, Verfaille Charles, Verhaus Ferdinand, Verloos Louis, Verschaeve Adolphe, Verstraete Alphonse, Wanquet Joseph.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 fr. le cent

S'ADRESSER AUX BUREAUX DU **Journal de Roubaix** (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

LILLE

Un vol de 150 francs. — Les époux Buisine, demeurant au 1er étage du n° 17 de la rue Bas de Wedde ont été victimes vendredi dans l'après midi d'un vol audacieux. En leur absence des malfaiteurs ont dérobé du linge et des effets pour une valeur de 150 fr. Une enquête est ouverte.

Chevaliers d'industrie. — Vendredi, dans l'après-midi, deux jeunes gens, bien mis, se présentaient aux magasins du Bon Marché, où ils faisaient une commande de 2,500 fr. de soieries. Ensuite, ils allaient une commande négociant en confections, rue Esquermoise, où ils commandaient également 80 mètres de même tissu. Dans ces deux maisons, ils avaient prié de leur apporter les marchandises, 3, rue des Chats-Bossus.

Quand, vers 4 heures de l'après-midi, l'employé du Bon Marché se présenta, l'un des jeunes gens s'excusa de ne pouvoir payer séance tenante, puis disant que sa mère devait arriver de Paris par le train de 5 heures, il pria l'employé de laisser le paquet, mais celui-ci flairant l'escroquerie repartit emportant la marchandise et promettant de revenir.

Se sentant devinés, les adroits filous jugèrent prudent de ne pas attendre son retour et quittèrent leur logement. Ils n'ont pas reparu depuis. Une souricière établie toute la nuit n'a abouti à aucun résultat.

Un ingénieux escroc. — Il y a quelques jours, un certain notabre de négociants de Lille recevaient la visite d'un individu se disant voyageur de la maison Mallavaux, éditeur-imprimeur à Lyon, rue de Marseille, avec lequel ils traitèrent des affaires.

Le soi-disant voyageur leur fit ensuite signer des traites représentant la valeur des marchandises commandées traites payables après livraison.

La marchandise n'arriva pas, mais ces jours derniers les traites mises en circulation furent présentées aux commerçants.

L'ingénieux escroc avait disposé la mention « payable à livraison » de telle façon que le timbre mobile collé sur les traites la recouvrait entièrement. Il avait alors ajouté sur la traite une date de paiement à sa convenance.

Un grand nombre de dupes ont payé pour éviter un protêt, mais des plaintes ont été déposées au parquet, qui a ouvert une enquête.

Le policier de Mazingarbe. — M. Jean Plichon, député du Nord, vient d'adresser à la *Petite République* la lettre suivante, en réponse à un article dans lequel il était mis en cause :

« Paris, le 12 janvier 1894.

» Monsieur le rédacteur en chef,

» Dans la *Petite République* du 6 janvier, je lis, sous le titre « Un complot policier », qu'un sieur Harpillard, Félix, qui serait — dit le journal — un *agent provocateur de la Sûreté, est actuellement dans l'exploitation de la Compagnie des mines de Béthune*. L'auteur de l'article en profite pour m'attaquer personnellement.

» Je n'ai qu'un mot à répondre, c'est que jamais le sieur Félix Harpillard n'a été à la Compagnie de Béthune, ni comme ouvrier ni comme employé, ni d'aucune manière.

» Je compte sur votre loyauté pour insérer cette lettre dans votre plus prochain numéro et vous prie d'agréer, monsieur le rédacteur en chef, l'assurance de mes sentiments distingués.

» J. PLICHON ».

D'après des renseignements qui n'ont point été contestés, le policier en question, qui n'a jamais appartenu au personnel de la société des mines de Bully-Grenay, a été envoyé à Mazingarbe sur la demande d'une société dont le siège est à Paris et qui possède des distilleries dans le Pas-de-Calais.

Le directeur avait constaté depuis quelque temps des ruptures fréquentes dans les engrenages ou autres organes de ses machines et qui devaient, à n'en pas douter, être attribuées à la malveillance. N'arrivant pas à découvrir le coupable, il aurait demandé au service de la sûreté un agent habile qui lui aurait été envoyé et serait le policier Harpillard.

En résumé, beaucoup de bruit pour rien.

Concerts et Spectacles

Wattrelos. Dimanche 21 janvier, la société *la Plume* établie chez M. J. L. Renard, dit Cho-Allard, offre aux amateurs un grand bal suivi d'une brillante tombola au bénéfice des sociétaires actuellement sous les drapeaux Prix du billet dix centimes.

Grand Théâtre de Roubaix

Jeudi 18 Janvier 1894

WERTHER. *Opéra dramatique en 3 actes et 5 tableaux*

MUSIQUE DE J. MASSENET

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du samedi 13 janvier.* — UN OUVRIER charpentier de la maison Van Welden frères avait dénoncé aux patrons un camarade d'atelier, Raymond Laporte, qu'il accusait d'avoir emporté du bois d'une maison en construction, à Roubaix.

Interrogé, Laporte dut reconnaître le fait : il s'entend condamner à deux mois de prison.

MARI PEU COMMODE. — Depuis un certain temps, la femme de Auguste Nuttin, cabaretier à Roubaix, était l'objet de violences de la part de son mari. Il y a quelques jours, Nuttin avait renouvelé ses brutalités et avait même menacé d'étrangler sa femme qui, cette fois, porta plainte. Résultat : arrestation de Nuttin et sa condamnation à dix jours.

DÉTOURNEMENT DE BOIS. — On avait trouvé chez un certain Clin Nicolas, demeurant rue St-Antoine, à Roubaix, diverses pièces de bois, que M. Delcroix, tourneur, reconnut lui appartenir.

Clin prétendit qu'il tenait ces objets d'un mécanicien du nom de Charles Zeher, lequel, amené devant M. le commissaire, protesta énergiquement de son innocence.

Rien ne vint du reste corroborer ces déclarations de Clin apparemment trop intéressées.

Clin encourt une peine de huit jours.

UN VOL D'EFFETS D'HABILLEMENT entraîne contre Anatole Prevost et Julie Sacrez qui vivaient ensemble à Roubaix, les peines respectives de deux et un mois.

PETITE CORRESPONDANCE

E. D. 205. — Vous ne pourrez obtenir ce renseignement qu'en vous adressant directement à M. le Garde des Sceaux, ministre de la justice.

NORD

La Chambre de commerce de Dunkerque s'est réunie hier à l'effet de constituer son bureau pour l'année 1894.

M. Louis Herbart a été nommé président en remplacement de M. Petyt, conseiller général; M. Charles Collet, vice-président; M. Vancauwenberghe-Lemaire, trésorier.

Bruit d'un crime à Denain. — Le bruit avait couru pendant la journée de vendredi qu'un crime avait été commis à Denain. Renseignements pris, le bruit ne reposait sur aucun fondement. Ce qui a pu y donner lieu, c'est une nouvelle descente du parquet de Valenciennes, ainsi que la présence du capitaine de gendarmerie de Douai à Denain, venus pour procéder à une nouvelle enquête sur l'attentat criminel de la fosse Renard n° 2.

La rumeur publique, s'emparant aussitôt de cet événement, avait fait courir le bruit d'un nouveau crime qui, heureusement, n'a jamais existé que dans l'imagination des commères du village.

Enfant brûlée vive à Camblain l'Abbé. — La petite Céline Lebas, âgée de 4 ans, ayant été laissée seule pendant dix minutes environ, a été retrouvée par sa mère grièvement brûlée. On suppose que l'enfant se sera approchée du poêle et que le feu se sera communiqué à ses vêtements. La victime n'a pas tardé à expirer.

St Pol lez Dunkerque. — *Une mardire.* — La police a mis en état d'arrestation la femme Danes qui envoyait mendier sa petite fille âgée de dix ans et qui, lorsque celle-ci ne revenait pas avec une bonne somme, faisait rougir un tisonnier et la brûlait sur différentes parties du corps. La petite victime a été transportée à l'hôpital.

PAS-DE-CALAIS

Disparition de 7 dragons. — On est toujours sans nouvelles des 7 cavaliers du 21e dragons qui sont en fuite. Une émotion assez compréhensible règne en ville et à la caserne.

Un singulier attentat? — Hier matin, au moment où l'express de Lille à Paris arrivait en gare de Longueau, une balle vint frapper la glace d'un wagon de 1re classe où se trouvait le commandant de gendarmerie d'Arras, sa femme, un lieutenant de gendarmerie et une quatrième personne.

Le commandant fut atteint très légèrement d'un éclat de verre dans l'œil droit.

Une enquête est ouverte.

Oisis-le-Verger. — *Un vol de 350 francs.* — Dans la nuit de mercredi des malfaiteurs se sont introduits chez M. Paul Gilleron, aubergiste et cordonnier et se sont emparés de divers objets estimés ensemble à 350 fr.

On a ouvert une enquête.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du samedi 13 janvier.* — Léonie Renaut, rue de Béthune, 29. — Marie Malengraux, rue du Chemin-de-Fer, 67. — *Mariages du 13.* — Paul Fontaine, tisserand, 23 ans, boulevard de Metz, cour Masure, 9, et Mathilde Roulleu, boubineuse, 23 ans, rue de la Paix, cour Debosère, 21. — Jean-Baptiste Meerts, tisserand, 26 ans, rue Ste-Elisabeth, 20, et Anne Debaeremacker, soigneuse, 23 ans, rue Ste-Elisabeth, 20. — Jean Van Remoortere, polisseur en fer, 25 ans, rue de l'Alma, 296, et Julie Cacheux, devideuse, 25 ans, rue Isabeau, cour de l'Hôtel Dieu. — Charles Vanderavaere, fileur, 26 ans, rue Voltaire, 74, et Angèle Vlaminck, rattacheuse, 21 ans, rue du Fontenoy, 165. — Henri Calmeyn, apprêteur, 21 ans, rue d'Alma, 213, et Joséphine Desouvenir, ourdisseuse, 20 ans, rue de Toulouse, 39. — Désiré Vandewalle, tisserand, 26 ans, à Tourcoing, et Céline Vanmarcke, tisseuse, 26 ans, rue Bayart, 4. — Charles Verroust, 25 ans, domestique, rue Blanchemaille, 30, et Aurélie Lestienne, 26 ans, bobineuse, rue des Fosses, cour Dupriez, 4. — Joseph Florquin, tisserand, 29 ans, rue de Mouveaux, et Guillaume Lefebvre, 2, et Malvina Deschamps, soigneuse, 21 ans, rue de Lannoy, cour Dufermont, 10. — Ernest Delcueillerie, cocher, 32 ans, à Tourcoing, et Marie Prédhomme, rétordeuse, 32 ans, rue St-Maurice, 31. — Jean-Baptiste Delmontbourt, tisserand, 30 ans, rue St-Antoine, 9, cour Desfontaine, et Julie Lagache, bobineuse, 35 ans, rue du Tilleul, 98. — Hyppolite Lefebvre, domestique, 48 ans, rue Cuvier, 13, et Pauline Dreuker, épicière, 33 ans, rue de Naples, 80. — Alphonse Behaghel, tailleur, 25 ans, rue de la Planche-Trouée, cour Léopold Florin, 20, et Josephine Vandevelde, bobineuse, 21 ans, rue de la Planche-Trouée, cour Léopold Florin, 20. — *Déclarations de décès du 13.* — Marie Chevalier, 66 ans, rue du Tilleul, 335. — Charles Aelbrecht, 38 ans, rue de l'Epeule, cour Lampe, 6. — Clémence Voreux, 56 ans, rue de l'Ommelet, impasse Balzac, 13. — Marie Cliquet, 28 ans, rue Nain, 52. — Coralie Florin, 17 ans, rue de Soubise, 48. — Angèle Delfosse, 9 mois, rue de Bouvet, cour Dillies, 3. — Charles Moerman, 76 ans, rue St-Jean, aux Petites-Sœurs. — Louis Lauselle, 49 ans, rue de Flandre, 25. — Léon Leclercq, 31 ans, dans le canal, quai de Gand.

CONVOIS FUNEBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille MOULART-DELBECQ qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Eugène MOULART, décédé à Roubaix, le 11 janvier 1894, dans sa vingt-quatrième année, administrés des Sacrements de notre mère la Sainte Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 14 courant, à 2 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Fosses, 36.

Les amis et connaissances de la famille PETIT-DUTILLEUL qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Claude PETIT, décédé à Roubaix, le 12 janvier 1894, dans sa 77e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convol, qui sera célébrée le dimanche 14 courant, à 8 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 15 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour à 4 heures. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Industrie, 8.

Les amis et connaissances de la famille CASTELAIN-PAUL qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Henri Jean-Baptiste CASTELAIN, veuf de Dame Aldegonde-Joseph PAUL, décédé subitement à Roubaix, le 8 janvier 1894, dans sa 74e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convol, qui sera célébrée le lundi 15 courant, à 9 heures, aux Vigiles qui seront chantées le même jour, à 3 h. 1/2, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 16 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue St-Laurent, aux Quatre Jumeaux.

Les amis et connaissances de la famille CAUCHIES-ROUSSEL qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Christine-Joséphe ROUSSEL, épouse de M. François CAUCHIES, décédée à Roubaix, le 12 janvier 1894, dans sa 73e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convol, qui sera célébrée le dimanche 14 courant, à 8 h., aux Vigiles, qui seront chantées le lundi 15, à 3 h. 1/2, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 16 dudit mois, à 9 heures 1/2 précises, en l'église St-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Longue-Chemise, 18.

Les amis et connaissances de la famille BERTRAND-MILCENT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de dame Céline Françoise-Lucie MILCENT, veuve de M. Pierre-Joseph BERTRAND, chevalier de la Légion d'honneur, ancien député du Nord, décédée à Cambrai, le vendredi 5 janvier 1894, à une heure du matin, dans sa soixante-quinzième année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille J.-B. ROUPAIN-FLORIN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Coralie Louise FLORIN, épouse de M. Jean-Baptiste ROUPAIN, décédée à Roubaix, le 13 janvier 1894, dans sa 48e année, administrée du Sacrement de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 15 courant, à 9 heures, en l'église Saint Martin, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Soubise, 48.

Les amis et connaissances de la famille BODART-RINGEVAL qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Charles BODART, constructeur-mécanicien, décédé à Roubaix, le 12 janvier 1894, dans sa cinquante-troisième année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 15 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Fort, 40.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Ste-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 15 janvier 1894, à 8 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Adolphe-Joseph DUMOULIN, décédé à Roubaix, le 17 novembre 1893, dans sa 33e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré au Maître-Autel de l'église de Mouveaux, le lundi 15 janvier 1894, à 10 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Sabine-Hélène LEFEBVRE, décédée à Mouveaux, le 13 décembre 1893, dans sa soixante-dix-septième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise.

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 15 janvier 1894, à 11 heures, pour le repos de l'âme de Dame Valentine-Henriette GOVAERE, épouse de Monsieur Jules D'HALLUIN, décédée à Roubaix, le 14 décembre 1893, dans sa 40e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LE CATOGAN

(SOUVENIRS DE JEUNESSE)

Il est, dans notre beau pays de France, des coins privilégiés où le climat est doux, le sol fécond, la vie calme et facile. La nature semble s'être complu à y prodiguer tous ses dons. On y voit surabonder la gaieté, la santé, la richesse, je veux dire cette modeste aisance, moyen terme entre la pauvreté et la grande fortune, qui est bien la situation la meilleure, la seule vraiment enviable de l'existence humaine.

En ces paisibles lieux, tout petit bourgeois a sa maisonnette et son champ, ou sa vigne, ou son bout de pré, et assez souvent l'un et l'autre. L'ouvrier même, huit fois sur dix, possède un lopin de terre où, dès que son labeur lui laisse un peu de liberté, il va donner un coup de pioche, soigner ses ceps, enfermer sa récolte.

C'est là, on peut dire pour tous, dans l'air salubre, dans la bienfaisante senteur des foins, des blés, des grappes serrées par le pressoir, cette bonne vie simple, patriarchale où rayonne la joie, où le bonheur réside.

Dans l'ancienne ville de S..., en Languedoc, un des lieux fortunés susindiqués, il y avait, très en dehors du monde officiel, un homme bien autrement en vue, attractif, écouté, suivi, que M. le maire lui-même lorsque, aux jours d'apparat, il ceignait sa belle écharpe de soie à franges d'or. C'était le bon vieux Catogan (Le Catogan comme on avait coutume de dire en parlant de lui), l'un de mes plus jolis souvenirs de jeunesse.

Catogan était le premier hautbois de la vieille cité de S..., et de ses environs.

Dès qu'il se montrait au tournant d'une rue ou que nous l'entendions au loin, il fallait voir l'entrain de nos petites jambes s'élançant vers lui.

On était alors au lendemain de 1830. Les patriotiques couplets de Casimir Delavigne, intitulés, je crois, *la Parisienne*, retentissaient jusqu'au fond des campagnes.

Décrire l'enthousiasme avec lequel le héros de cette historiette interprétait ce chant populaire ; supputer la vigueur des poumons de notre Orphée, la puissance et l'infatigable continuité de son souffle, je ne l'essayerai pas; il faudrait faire grand et vous m'accuseriez, en un sujet absolument naturaliste, de verser dans la fantaisie.

Quant à sa mine incessamment réjouie, à ses joues vermeilles, à son ventre quelque peu bedonnant, mes compatriotes les accueillaient toujours avec une joie si vive qu'elle provoquait souvent chez tous, jeunes ou vieux un tour de farandole.

Catogan s'était marié jeune ; il avait épousé Annette, sa charmante voisine : jamais union ne fut mieux assortie. Chacun des conjoints possédait un ou deux coins de terre, et leur nid, presque aussi modeste qu'un doux nid d'hirondelle, s'abritait sous leur propre toit.

En outre, notre boute-en-train avait hérité de son père trois hautbois quasi neufs, et un peu d'argent.

Mais la vraie richesse du jeune ménage était sa brillante santé, son activité, sa gaieté. Leurs parents les adoraient, leurs amis les choyaient; l'estime publique les entourait. Le bonheur était devenu leur hôte.

Ce beau ciel sans nuage dura pas mal d'années; mais est-il ici-bas quelque chose de bon dont la durée ne cesse? Un jour vint où Catogan s'avisa de découvrir des points noirs dans son horizon. Ce jour-là, on l'entendit se plaindre de la tyrannie d'Annette. A l'en croire c'était insupportable et cela ne pouvait continuer. A cette question :

— Qu'avez-vous donc, Roger? (c'était son petit nom), il répondait :

— Ce que j'ai ? J'ai qu'elle m'embête.

— Qui ?

— Mais elle, parbleu ! la femme.

— Et quelle femme, Jésus ! Annette? pas possible, cela !

— Mais si, si, Mos de Ravinel, je n'ai plus un moment de tranquillité. Tenez ! vais-je me mettre à la fenêtre, en bras de chemise, quand le temps est un peu froid ou humide : « Roger, tu prendras mal ; ôte-toi de là ». Ai-je envie de me rafraîchir, lorsqu'il fait chaud, en buvant de la glace : « Je ne veux pas; c'est une belle fluxion de poitrine que tu attraperais ».

Si je pars pour aller faire une fête de tant durer deux ou trois jours, ce sont des litanies de recommandations qui n'en finissent pas; puis elle bourre mes poches de trente-six petits flacons ou boites ou paquets. Ceci est pour faire une infusion avant de me coucher; cela pour autre chose. Au diable ! c'est intolérable, vous dis-je. Des femmes comme ça, i. n'en faut pas; que ne suis-je resté garçon !

— Malheureux ! répliquait la bonne Mos, vous vous plaignez de trop de bien ! C'est un démon jaloux de votre bonheur qui vous trouble la cervelle. Votre Annette ? Mais c'est un ange qui ne cesse de veiller sur vous. Priez Dieu de vous la conserver : car si vous la perdiez, vous comprendriez alors ce qu'elle vaut. Et vous le savez bien, vieux coquin !

— Mais oui ! mais non ! Elle m'embête, là !

Puis tra-la-la ; le voilà embouchant son instrument pour dissimuler un pleur de tendresse que les sages réflexions de la Mos amenaient dans ses yeux.

Or, une sorte d'influenza régna dans la petite ville ; Annette en fut atteinte et mourut.

— Pauvre Annette et pauvre Roger ! firent les âmes compatissantes et intuitives.

— Roger ! mais puisqu'il ne cessait de se plaindre, et que le voilà débarrassé, il doit être content, essaya d'objecter un loustic de notre bout de rue.

— Taisez-vous imbécile, ou, quand vous parlez, sachez ce que vous dites, riposta Mos de Ravinel. Pauvre Roger ! répéterai-je; et j'ajouterai : pauvres enfants ! continua-t-elle en s'adressant à nous; car vous ne danserez plus au son du joyeux hautbois du Catogan.

Elle voyait clair, l'excellente Mos !

Le premier temps de son deuil écoulé, l'instrumentiste dut par nécessité professionnelle, reprendre le hautbois ; mais ce n'était plus ça. Les morceaux qu'il faisait entendre, loin de nous réjouir, avaient maintenant une teinte de mélancolie, de langueur, qui nous fendait l'âme.

Le digne homme maigrissait à vue d'œil. Plus de plaisanterie ; pas l'ombre de cette bonne humeur qui naguère encore était le fond de sa nature. Une intense douleur rendait navrant l'aspect de son visage.

Ceci fluira mal et tôt, observait Mos de Ravinel en le voyant passer. Je vous l'ai dit ; « Annette, l'ange de son foyer, en partant pour le Ciel, a emporté la gaieté de Roger Et celui-ci, qu'elle appelle, ne tardera pas à la rejoindre. »

Elle était terriblement clairvoyante, Mos de Ravinel.

Peu après, en effet, au milieu d'une sombre nuit d'automne, on entendit, une dernière fois, le haut bois de Catogan. Il jouait son morceau préféré, avec l'accent d'une immense tristesse; c'était comme un touchant et suprême adieu, on remarquait que ces sons semblaient venir du cimetière. Cependant, cela se passant au sein d'une froide nuit de novembre, parut si singulier, si invraisemblable, qu'on ne s'y arrêta pas longtemps; on crût rêver.

Mais, au lever du jour, le fossoyeur, faisant sa ronde, rencontra, raide et froid, le corps de notre ami, couché, dans un lit de gazon, sur la tombe d'Annette, et serrant son hautbois entre ses doigts glacés.

Je me hâte de rassurer mes lecteurs en leur faisant connaître que le suicide fut absolument étranger à cette fin tragique.

Se voyant de plus en plus gagné par la faiblesse, sentant l'approche de son dernier moment, le pauvre musicien avait pu se traîner jusqu'à cette place, sur laquelle il lui était doux d'aller mourir, témoignant ainsi son désir de reposer auprès de sa chère compagne.

Son vœu fut exaucé.

Catogan reposa et repose encore auprès d'Annette, sous les fleurs que nous avons semées, que d'autres ont entretenues sur cette tombe.

Que la terre répande ses baumes sur ces cœurs brisés; que ces âmes aimantes soient à jamais unies au sein de Dieu !

RÉNÉ DE MAGUELONNE.

BELGIQUE

La situation ministérielle. — La réunion plénière des droites, qui devait avoir lieu aujourd'hui, a été ajournée à lundi. M. Beernaert est toujours décidé à donner sa démission, ainsi que ses collègues du ministère.

**L